



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

football

Question écrite n° 74965

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le projet de la Ligue nationale de football de faire payer des droits exclusifs aux radios pour la retransmission des rencontres du championnat de France de première division. Cette situation nouvelle ferait du journalisme sportif radiophonique une nouvelle forme de communication commerciale. Les radios généralistes françaises, regroupées au sein du GIE sport libre, ont fait des propositions visant à rembourser aux fédérations les frais techniques d'installation, mais restent attachées au libre accès des journalistes au sein des stades et, d'une manière générale, à la liberté d'informer. Il lui demande quelles mesures elle envisage de mettre en oeuvre afin d'éviter une telle dérive portant une grave atteinte à la liberté de l'information.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74965

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1838